

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem 1K Easy Primer

Code du produit : 151.537

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Allemagne
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0
Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0
sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,
Göttingen, Deutschland
0551 19240

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propan-1-ol
acétone
2-méthylpropane-1-ol
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1000)

Étiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : aérosol
Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 25
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 12,5
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire)	>= 5 - < 10
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351	>= 2,5 - < 5
butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 2,5 - < 5
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine; résines époxy- diques (poids moléculaire moyen 700-1000)	25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentra-	>= 1 - < 2,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

		tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315 ≥ 5 %	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	≥ 1 - < 2,5
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	≥ 1 - < 2,5
butane-1-ol	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	≥ 1 - < 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
diméthyl éther	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280	≥ 12,5 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Éloigner du lieu d'exposition, coucher.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

- | | |
|---------------------------------|--|
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'exposition.
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|---------|--|
| Risques | : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|---------|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool |
|--------------------------------|---|

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
|----------------------------------|---------------------------|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. |
| Produits de combustion dangereux | : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire approprié. |
| Information supplémentaire | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

locales et à l'environnement proche.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'ignition.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

sion sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.

Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les consignes de stockage pour les aérosols ! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
diméthyl éther	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives				
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	500 ppm 1.210 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m ³	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	VME	50 ppm 150 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancerogènes possibles, Valeurs limites indicatives			
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	200 ppm 600 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 275 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

		travers la peau, Indicatif		
		STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		VME	50 ppm 188 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes		
butane-1-ol	71-36-3	VLCT (VLE)	50 ppm 150 mg/m3	FR VLE
		Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
propan-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	80 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1036 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	81 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	61 mg/kg
acétone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1210 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2420 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	186 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	200 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	62 mg/kg p.c./jour
2-méthylpropane-1-ol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	55 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
butanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	600 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	1161 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

		peau	systémiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	106 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	412 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	31 mg/kg
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1000)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,25 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	796 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	320 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
1-méthoxy-2-propanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	369 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Aigu - effets locaux	553,5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	183 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	78 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	33 mg/kg p.c./jour
butane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	55,357 mg/m3
	Consommateurs	Dermale		3,125 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-1-ol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	96 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

	Sédiment d'eau douce	22,8 mg/kg
	Sédiment marin	2,28 mg/kg
	Sol	2,2 mg/kg
acétone	Eau douce	10,6 mg/l
	Eau de mer	1,06 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,04 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	29,5 mg/kg poids sec (p.s.)
butanone	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	709 mg/l
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg
	Sédiment marin	284,7 mg/kg
	Sol	22,5 mg/kg
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1000)	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0627 mg/kg
	Sédiment marin	0,00627 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées (STP)	10 mg/l
	Sol	0,0478 mg/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Eau douce	0,635 mg/l
	Eau de mer	0,064 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,329 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,29 mg/kg poids sec (p.s.)
1-méthoxy-2-propanol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	5,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	4,59 mg/kg poids sec (p.s.)
butane-1-ol	Eau douce	0,082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,324 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,008 mg/l
	Sédiment marin	0,032 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	2476 mg/l
	Sol	0,017 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,4 MM
Directive : DIN EN 374
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	aérosol
Couleur	:	blanc
Odeur	:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'explosivité, supérieure 26,2 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Limite d'explosivité, inférieure 1,2 % (v)
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	240 °C
pH	:	non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : 4.000 hPa (20 °C)

Densité : 0,87 gcm³ (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version

1.4

FR / FR

Date de révision:

25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023

Date de la première version publiée:

08.11.2019

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

propan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): env. 8.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 33,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-
née : DL50 dermal (Lapin): 4.032 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): env. 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-
née : DL50 dermal (Lapin): > 7.400 mg/kg

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.830 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 24,6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-
née : DL50 dermal (Lapin): 2.460 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 6,82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.460 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1000):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 15.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 23.000 mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 6.190 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

1-méthoxy-2-propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.016 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 7000 ppm
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.3

butane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Remarques: (*) Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë conformément au tableau 3.1.2 de l'annexe I.

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): 3.430 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

Composants:

propan-1-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:

Remarques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]:

Remarques : Pas d'effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

butanone:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Système nerveux central
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1-méthoxy-2-propanol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1000):

NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

NOAEL : 100 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1-méthoxy-2-propanol:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

propan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.555 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.644 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9.170 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

acétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.540 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 8.800 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (algae): 430 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Bactérie): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2.212 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2-méthylpropane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.430 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 1.100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 308 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.972 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version
1.4

FR / FR

Date de révision:
25.06.2024

Date de dernière parution: 10.10.2023
Date de la première version publiée:
08.11.2019

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1000):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algae): 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 47,5 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1-méthoxy-2-propanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 1.000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 21.100 - 25.900 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

propan-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 83 - 92 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

acétone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

2-méthylpropane-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

1-méthoxy-2-propanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propan-1-ol:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : Pow: 1,6 (25 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

octanol/eau
log Pow: 0,2 (25 °C)
pH: 7

acétone:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3
Remarques: Calcul

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,24 (20 °C)

2-méthylpropane-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1 (25 °C)

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

butanone:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3 (40 °C)
pH: 7

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,2 (20 °C)
pH: 6,8
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

1-méthoxy-2-propanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 1 (20 °C)
pH: 6,8

butane-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,0 (25 °C)

diméthyl éther:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,07 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Composants:

propane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,072
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,02
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,006
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,036 a
Efficacité radiative: 0 Wm2ppb
Information supplémentaire: Composés divers

butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)):

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,022
Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,006
Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,002
Durée de vie dans l'atmosphère: 0,019 a
Efficacité radiative: 0 Wm2ppb
Information supplémentaire: Composés divers

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux règlements concernant l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1950
ADR	: UN 1950
RID	: UN 1950
IMDG	: UN 1950
IATA	: UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AÉROSOLS
ADR	: AÉROSOLS
RID	: AÉROSOLS
IMDG	: AEROSOLS
IATA	: Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 2	2.1
ADR	: 2	2.1
RID	: 2	2.1
IMDG	: 2.1	
IATA	: 2.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: 5F
Étiquettes	: 2.1
ADR	
Groupe d'emballage	: Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : 5F
Numéro d'identification du danger : 23
Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203
Instruction d'emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. acétone (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 84, 51
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4320, 4310, 4734, 4718

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 840 g/l
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Gas	: Gaz inflammables
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VOSSCHEMIE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

2000/39/EC	unique
FR VLE	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / STEL	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeur limite de moyenne d'exposition
	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Aérosol 1

H222, H229

Procédure de classification:

Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

VOSSCHEMIE

Carsystem 1K Easy Primer

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 10.10.2023
1.4	25.06.2024	Date de la première version publiée: 08.11.2019
FR / FR		

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR